

Vérificateur général—Loi

Ce n'est pas du tout la même chose de se demander si les députés à la Chambre des communes doivent essayer d'obtenir ces renseignements. On peut fort bien se demander s'il est utile que ces renseignements soient fournis, peut-être par le ministre des Finances (M. Macdonald) ou peut-être par le ministre du Revenu national (M^{lle} Bégin), au moyen de réponses aux questions inscrites au *Feuilleton* ou bien dans le cadre d'un examen des prévisions budgétaires de ces ministres, en fonction de leurs activités antérieures par rapport aux dépenses prévues pour l'année suivante.

Je dois décider si cette loi prévoit oui ou non que le vérificateur général doit réunir ces renseignements et porter ces jugements afin de présenter un rapport sur ces questions. Le fait que le vérificateur général porte ces jugements et examine les déclarations d'impôt des contribuables, ce qui va beaucoup plus loin que ses fonctions qui consistent à vérifier les livres du gouvernement canadien, élargit de façon fondamentale tout le concept du rôle du vérificateur général du Canada.

J'estime donc que ces motions qui, toutes, se rapportent au même principe de base, c'est-à-dire aux dépenses fiscales ou aux budgets de dépenses fiscales, apportent un élément tout à fait nouveau et étranger à cette loi, qui n'est donc pas conforme à la procédure.

Pour respecter la procédure, nous avons donc rejeté ou adopté les sept motions présentées à l'étape du rapport du bill C-20. Quatre ont été jugées irrecevables. Trois ont fait l'objet de débats et le vote a été différé. Je crois qu'on a étudié les motions n^{os} 5, 6 et 7. Maintenant que les discussions sur ce bill sont terminées, il faudrait savoir exactement quand ces votes différés auront lieu.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il y a eu des discussions et que l'on est d'accord pour que les votes différés aient lieu ce soir, aussitôt après les autres votes prévus pour 9 h 45 au sujet du bill C-27. Si j'ai bien compris, tous les partis semblent d'accord pour procéder de cette façon.

● (2030)

M. Hnatyshyn: Le ministre a raison de dire qu'il y a eu des discussions. Mais je dois signaler qu'il y a 13 mises aux voix qui attendent et que cela ne peut se faire en un rien de temps. Il y faudra entre une heure et deux heures en commençant vers 9 h 45.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous pourrions commencer plus tôt.

[M. l'Orateur.]

M. Hnatyshyn: C'est une possibilité à envisager. Ou encore nous pourrions remettre ces votes à demain matin. Si l'idée n'est pas bonne, il conviendrait peut-être de discuter plus à fond de la question pendant qu'on discutera du prochain article de nos travaux. Nous pourrions ensuite communiquer de nouveau avec le secrétaire parlementaire et le président du Conseil du trésor pour proposer des solutions précises. Mais si nous faisons autant de mises aux voix après 9 h 45 je crains un peu que nous soyons forcés de rester ici bien après minuit.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je conviens avec le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) que nous devrions poursuivre la discussion dans quelques minutes afin de déterminer s'il est possible de régler la question. Je voudrais demander que l'on n'envisage pas de scrutin dans la matinée de demain. Le député le sait, un certain nombre de députés se rendent aux obsèques de feu notre collègue qui ont lieu demain, ce qui les oblige à quitter la Chambre vers 11 h 30. J'espère encore qu'il sera possible de commencer un peu plus tôt ce soir. Si nous votons à peu près 15 fois à raison de 8 minutes chacune, il faut 120 minutes ou 2 heures si mes calculs sont exacts, en supposant que les greffiers puissent maintenir le rythme de 8 minutes par vote. Mais nous pourrions peut-être poursuivre la discussion pendant que le débat continue sur le prochain article de nos travaux.

M. Goodale: En plus des difficultés mentionnées par le député de Winnipeg-Nord-Centre, je me rends compte qu'au cours de la journée, à cause de circonstances indépendantes de notre volonté, nous avons suspendu la séance un peu tôt ce matin et cet après-midi, ce qui nous a fait perdre du temps qui aurait pu être avantageusement consacré aux questions dont la Chambre est saisie. Aussi j'espère que nous pourrions trouver le moyen de passer aux votes ce soir.

M. l'Orateur: Je suis prêt à réserver cette question jusqu'à ce que les leaders à la Chambre puissent en discuter, mais je dois vous mettre en garde contre une certaine difficulté. Le timbre ne peut sonner avant 9 h 45. Même s'il n'y a rien qui empêche la sonnerie de se faire entendre pour un vote sur ces motions, si la Chambre le désire, je pense qu'il nous faut choisir.

Une voix: Pourquoi ne pas voter de toute façon?

M. l'Orateur: La situation est la suivante. Nous avons terminé l'étape du rapport du bill C-20. Je suis tout à fait prêt à ce que la Chambre discute de la loi sur les accords de Bretton Woods pendant quelques minutes et qu'ensuite on avise de ce qu'elle entend faire.